



COMMUNE DE CORNAUX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL

Lundi 14 décembre 2020 à 19h00

Président : M. Yves Rollier, président
Secrétaire : Mme Suzanne Staub, secrétaire

Sont présents : 14 membres du Conseil général
5 membres du Conseil communal
M. Claude Rocchetti, administrateur
Mme Yolande Fehlbaum, rédactrice du procès-verbal

Excusés : 3
Absents : 1

Légende :

CC = Conseillers communaux	PDC = plan directeur cantonal	ZAC=zone artisanale et commerciale
CG = Conseil général	PDR = plan directeur régional	
CF = Commission financière	PAL = plan d'aménagement local	
CE = Conseil d'Etat	ZUD = zone d'utilisation différée	
CU = Commission de l'urbanisme		
CSI-TP = Commission des services industriels		
CEnv. = Commission environnement		
CEC = Commission des études et constructions		
CFSS = Commission du feu, de salubrité et de sécurité publique		
CNatAg = Commission des naturalisations et agrégations		

Le président ouvre la séance à 19h00.

1. **Appel**

Mme S. Staub : secrétaire, procède à l'appel.

Sont présents : 13 conseillers généraux + le président sur 18.

La majorité absolue est de 7.

2. **Adoption du procès-verbal de la séance du 29.06.2020**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. **Rappel de l'ordre du jour**

Mme I. Weber (CC) : Le Conseil communal retire le point 5 de l'ordre du jour.

Le président lit l'ordre du jour avec la modification adéquate de la numérotation des points.

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 29.06.2020
3. Rappel de l'ordre du jour
4. Rapport ajustement suite à la demande de crédit de CHF 461'000.00 destinée à la réfection des chemins agricoles en zones rurales « chemin AF », du 18 septembre 2019
5. Adoption du règlement générale de la nouvelle entité : Conseil d'Evènements Scolaires (CESC) en remplacement du Conseil d'Etablissement Scolaire Communal
6. Rapport du Conseil communal relatif à la désignation de l'organe de révision pour les comptes 2020-2022
7. Arrêtés relatifs à l'octroi de la garantie par la commune des prestations de l'institution Prévoyance.ne non entièrement financées, rapport à l'appui
8. Budget de l'exercice 2021
 - 8a Demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.00 pour diverses études, rapport à l'appui
 - 8b Arrêté concernant l'approbation du budget communal de l'exercice 2021, rapport à l'appui
9. Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 40'000.00 concernant le remplacement d'une conduite d'eau potable alimentant la Z.I. A Bugeon, rapport à l'appui
10. Lettre et pétitions
11. Motions et propositions
 - 11.1 Rapport du Conseil communal relatif à la motion en cours, à savoir :
 - a. Motion No 48 du 30 décembre 2013 de Mme Claudine von Bergen pour la préservation du bâtiment de la vieille Forge
12. Communication du Conseil communal
13. Interpellations et questions
14. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. **Rapport ajustement suite à la demande de crédit de CHF 461'000.00 destinée à la réfection des chemins agricoles en zones rurales « chemins AF », du 18 septembre 2019**

Le président ouvre la discussion :

M. M. Clottu (CC) : En confirmation de notre communication du 16.12.2019, le Conseil communal vous propose, en accord avec l'opposant et les paysans concernés, d'accepter le revêtement béton sur deux tronçons en lieu et place du goudronnage et l'abandon de trois autres secteurs, ceci dans le maintien du crédit.

M. L. Krebs (PLR) : Le PLR a débattu de cette nouvelle répartition du crédit sur les divers tronçons à refaire et l'accepte. Ceci est une bonne chose et permettra de faire deux zones qui ne demanderont plus d'entretien. Les cyclistes auront également de très bons chemins.

M. J.-L. Décrevel (PLR) : Pour les montants évoqués, on devra passer par les marchés publics. Est-ce que cela fera l'objet, comme l'on dit, d'une procédure ouverte ?

M. M. Clottu (CC) : On va faire ces travaux par étape et non pas le tout en une seule fois compte tenu du financement et de la réserve. Nous partons sur du gré à gré, nous attendons de connaître encore le montant. Nous allons certainement opter pour deux ou trois tronçons et le reste l'année suivante en fonction des disponibilités.

M. J.-L. Décrevel (PLR) : Ma question est motivée surtout par le choix des entreprises qui vont réaliser ces travaux et qui devront avoir les compétences nécessaires pour ce genre d'ouvrage.

M. M. Clottu (CC) : Il est clair que nous allons prendre des entreprises qui connaissent bien ce genre de travaux.

→ Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

→ Cet ajustement est accepté à l'unanimité.

5. Adoption du règlement général de la nouvelle entité : Conseil d'Evènements Scolaires (CESC) en remplacement du Conseil d'Etablissement Scolaire de Cornaux

Le président ouvre la discussion :

M. C. Divernois (PLR) : *Le rapport fourni par le Conseil communal concernant le nouveau règlement du Conseil d'Evènements Scolaires (CESC) a retenu l'attention du groupe PLR. Il s'agit d'une mise à jour des règlements du CESC adopté en 2012 et modifié par l'éoren en 2018.*

Ce nouveau règlement ne change rien fondamentalement. Il permet d'ouvrir la formation du CESC à un plus grand nombre de personnes externe au Conseil général.

Un risque de manque de membre externe motivé n'est cependant pas impossible, il faudra être attentif à ce point et ne pas le sous-estimer.

Le groupe PLR recommande d'accepter l'arrêté concernant l'adoption du règlement général du Conseil d'Evènement Scolaires (CESC) en remplacement du règlement du Conseil d'établissement scolaire communal à l'unanimité des membres présents.

Merci de votre attention.

Mme S. Staub (PS) : *Le Parti socialiste de Cornaux lors de sa réunion de lundi 7 décembre, s'est penché sur le rapport du Conseil communal concernant le Conseil d'Evènements Scolaires. Cette adaptation sera une mise en conformité par rapport au règlement général de l'EOREN et permettra une plus grande souplesse dans la formation du nouveau CESC. En plus, la désignation de ses membres sera plus facile. Pour toutes ces raisons, le Parti socialiste à l'unanimité soutiendra cet arrêté.*

→ Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

→ L'arrêté est accepté à l'unanimité.

6. Rapport du Conseil communal relatif à la désignation de l'organe de révision pour les comptes 2020 - 2022

Le président ouvre la discussion :

M. C. Baudet (PLR) : Le groupe PLR propose d'accepter la désignation de l'organe de révision pour les comptes 2020-2022.

M. A. Messerli (PS) : Le groupe socialiste s'est réuni le 16 novembre dernier et a pris connaissance du rapport du CC. Sur cette base, nous proposons de mandater la fiduciaire Muller Christe & Associés SA comme organe de révision pour les comptes des années 2020 à 2022.

Merci de votre attention.

M. A. Askandar (CF) : Lors de sa séance du 16 novembre 2020, le CF a pris connaissance du rapport du Conseil communal concernant la désignation de l'organe de révision pour les comptes de la commune pour les années 2020-2022. Etant donné, que la fiduciaire Muller Christe et Associés SA a déjà effectué la révision des comptes de l'année 2019 de la commune, et le travail effectué ayant donné satisfaction à la Commission financière, cette dernière est favorable à la demande du Conseil communal et vous propose de la soutenir.
Merci de votre attention.

- Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.
La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.
- L'arrêté est accepté à l'unanimité.

7. Arrêtés relatifs à l'octroi de la garantie par la commune des prestations de l'institution Prévoyance.ne non entièrement financées, rapport à l'appui

Le président ouvre la discussion :

M. C. Baudet (CF) : La CF s'est réunie le lundi 16 novembre 2020 pour discuter des arrêtés relatifs à l'octroi de la garantie par la commune des prestations de l'institution Prévoyance.ne non entièrement financée. Dans ce contexte et sans vouloir rentrer dans des considérations très discutables quant à la gestion - bonne ou mauvaise - de la caisse Prévoyance.ne, nous constatons que nous ne pouvons qu'accepter ces arrêtés car il est bel et bien du devoir et de la responsabilité de la commune de couvrir ses employés en cas de problèmes avec Prévoyance.ne.
Merci de votre attention.

M. J.-L. Décrevel (PLR) : Ces arrêtés pour lesquels nous n'avons que le choix d'accepter sont un épisode de plus, mais certainement pas le dernier, dans la saga de notre institution Prévoyance.ne. Mandat est donc imposé aux communes de garantir les prestations de la caisse de retraite pour le personnel et des syndicats auxquels elle participe. En regard des efforts financiers conséquents déjà effectués par le passé et probablement encore à futur, l'engagement qui nous est demandé ce soir est somme toute modeste, maigre consolation s'il en est. Ces arrêtés ont toutefois engendré un peu d'amertume de la part de membres du PLR qui sont affiliés à des caisses privées. Avec ces dernières, les fluctuations des taux de couverture et de conversion sont assumées par les assurés eux-mêmes, sans parachute de secours ou autres garanties. Par pur formalisme, je confirme que les trois arrêtés seront acceptés par le groupe PLR. Merci de votre attention.

Mme M. Perrenoud (PS) : Le groupe socialiste s'est réuni le 7 décembre 2020 et a pris connaissance de ces arrêtés relatifs à l'octroi de la garantie par la commune des prestations de l'institution Prévoyance.ne non entièrement financées. Comme expliqué dans ce rapport aucune alternative ne s'offre à nous. Pas le choix, nous devons passer à la caisse. Malgré cela, le groupe socialiste donne son accord au rapport et aux 3 arrêtés.
Merci de votre attention.

M. W. Schärer (PLR) : En 2012 les comptes ont été alourdis de CHF 110'000.00 par une nouvelle position comptable 020 380.99 créée par l'Etat en cours d'année et qui ne figurait pas dans le budget accepté par le Conseil général.
En 2013 les comptes sont déficitaires de CHF 680'000.00 pour le renflouement de l'institution de Prévoyance.ne à raison de CHF 440'000.00. Le Conseil général subit par obligation.
En 2017 sur la base des documents reçus de la Caisse de pensions « prévoyance.ne » du 27 juin 2017, le décompte au 1er janvier 2017 de la Commune de Cornaux mentionne qu'elle doit garantir pour - le 100 % de son personnel communal, le montant de : CHF 2'292'788.00, - le 2,86 % du personnel enseignant du Syndicat intercommunal de l'Ecole Obligatoire Région Neuchâtel (Eorén), le montant de CHF 2'680'878.00.

La garantie octroyée par la commune de Cornaux devra, selon les directives relatives au nouveau plan comptable harmonisé (MCH2), être portée en pied de bilan au titre d'engagement futur.

Conclusion du rapport: Au regard des droits fédéral et cantonal, il n'y a toutefois pas d'alternative possible et notre collectivité se doit, aujourd'hui comme hier, d'apporter sa garantie à l'institution de prévoyance assurant notre personnel.

Le conseil général accepte l'arrêté relatif à la majorité et une abstention, la mienne.

En 2020 l'Etat revient avec une compresse mais cette fois même pas chiffrée. C'est à nouveau à tous les contribuables non concernés par les problèmes récurrents de l'institution de Prévoyance.ne. Cette institution concerne ceux qui y sont affiliés et qui en bénéficient. C'est un affront vis-à-vis des caisses de pensions privées qui doivent se mettre en règle sans aucune aide de collectivités publiques et avec des prestations qui ne sont pas meilleures mais plus justes en fonction des cotisations payées par chaque cotisant. Bref.

Conclusion du rapport: Au regard des droits fédéral et cantonal, il n'y a toutefois pas d'alternative possible et notre collectivité se doit, aujourd'hui comme hier, d'apporter sa garantie à l'institution de prévoyance assurant notre personnel.

Copié, collé.

Je refuse de cautionner une telle débâcle et sa garantie. Merci de votre attention.

M. J.-M. Cantin (CC) : Il est parvenu à la connaissance du Conseil communal une demande concernant les montants incriminés par ces garanties. Je vous les donne ci-après :

- Châtellenie de Thielle : la garantie est de CHF 83'455.68 ;
- Le Théâtre régional : c'est un peu flou, nous n'avons pas encore de montant exact env. CHF 15'000.00 ;
- Le syndicat des sapeurs-pompiers volontaires du Littoral : tout a été assaini, il s'agit simplement d'une garantie formelle.

Merci de votre attention.

→ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité**
La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture des arrêtés y relatifs.

M. J.-L. Décrevel (PLR) : se pose la question de s'avoir s'il faut quand même accepter le 3^{ième} arrêté vu que le taux de couverture est suffisant.

M. J.-M. Cantin (CC) : Oui, nous devons prendre cette formalité légale.

→ **Ceux-ci sont acceptés à la majorité pour les 3 arrêtés (1 contre pour chaque arrêté).**

8. Budget de l'exercice 2021

8a Demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.00 pour diverses études, rapport à l'appui

Le président ouvre la discussion :

M. A. Messerli (CF) : La commission financière s'est réunie le 16 novembre dernier et a validé la demande de crédit de CHF 50'000.- relatif à diverses études projetées en 2021.

Ces études préliminaires réalisées avant travaux nous semblent nécessaires et incontournables. Merci de votre attention.

M. C. Baudet (PLR) : Lors de sa réunion de préparation le 17 décembre 2020, le PLR ne s'est pas opposé à la demande de crédit de CHF 50'000.00 pour diverses études.

Mme M. Perrenoud (PS) : *Le groupe socialiste a pris connaissance de cette demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.00 pour diverses études. Cette somme sera indispensable pour les divers travaux à exécuter au sein de notre commune. Pour cette raison, le groupe socialiste accepte sans réserve cette demande de crédit, à l'unanimité. Merci de votre attention.*

- **Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité**
La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.
- **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

8b Arrêté concernant l'approbation du budget communal de l'exercice 2021, rapport à l'appui

Le président ouvre la discussion :

M. A. Messerli (CF) : *Le 16 novembre dernier, la commission financière s'est réunie afin d'analyser le budget 2021. Le rapport, les tableaux, les éléments graphiques nous ont permis de porter un regard averti sur le budget, un grand merci aux initiateurs de ce document. De 2013 à 2017, cinq exercices déficitaires imputés en grande partie aux décisions prises par le canton et touchant principalement les domaines de la caisse de prévoyance ainsi que le social, semblaient marquer la fin d'une période particulièrement difficile.*

2018 et 2019 nous permettaient de voir l'avenir avec optimisme. Malheureusement le budget 2020 se profilait déjà avec un excédent de charges. Avec la pandémie, l'année particulière que nous vivons nous plonge dans beaucoup d'incertitudes quant aux comptes 2020.

Pour 2021, le budget qui nous est proposé n'est probablement pas l'exact reflet de la réalité financière. Espérons que les projections effectuées pour cet exercice à venir ne seront pas impactées de manière encore plus négative qu'annoncé, soit CHF 217'600.-.

Les prévisions pour les 4 prochains exercices interpellent aussi très clairement la commission financière. C'est plus d'un million de charges excédentaires qui nous est promis. Que faire avec cette évolution si problématique de nos finances communales. Lors de sa séance la commission financière a tenté d'apporter quelques pistes, mais il faut bien le reconnaître, pas de solution miracle. La situation éclairée à l'aune du résultat de l'exercice 2020 et en fonction du développement de projets qui sont à bout touchant, la commission financière sera vraisemblablement amenée à proposer des mesures afin de diminuer les charges où une marge de manœuvre nous est offerte. Si ces mesures ne s'avèrent pas suffisantes, le coefficient fiscal devra être réévalué.

Ces constats difficiles sont à l'image de cette année morose, pour ne pas dire sinistre. Que les lumières qui inondent ce mois de décembre nous apportent l'espoir de jours meilleurs.

La commission financière soutiendra le budget qui nous est présenté.

En cette fin d'année, la commission financière tient à remercier chaleureusement les membres du Conseil communal, notre nouvel administrateur et toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs qui œuvrent dans notre commune par leur engagement et les efforts fournis pendant cette période particulièrement pénible de pandémie.

Merci de votre attention.

Mme M. Perrenoud (PS) : Le groupe socialiste a analysé le rapport du Conseil communal concernant le budget 2021. Chacun de nous sait combien il est difficile de prévoir le futur en cette période pénible pour tous, en espérant des jours meilleurs pour les finances et pour la population. Le groupe socialiste accepte le budget à l'unanimité. Merci de votre attention.

M. W. Schärer (PLR) : Le budget présenté avec un déficit de CHF 217'600.00 et des investissements à hauteur de CHF 3'204'000.00 mérite quelques commentaires.

En préambule il faut malheureusement mentionner la situation sanitaire et commerciale de cette année 2020 qui plonge toutes les institutions dans un brouillard épais quant aux conséquences financières de cette pandémie. Fort de ceci, il faut bien admettre qu'il n'est pas facile de proposer un budget 2021 avec beaucoup de points dont les bases pourront être très aléatoires en fonction à nouveau de la situation particulière non définie dans le temps que nous traversons.

Comme mentionné dans le rapport en page 5, après les années de 2013 à 2016 pénalisées par les décisions prises par L'Etat, la situation devrait maintenant être plus claire au niveau communal pour autant que des charges externes non maîtrisables ne viennent à nouveau perturber les bases et les prévisions budgétaires.

Le groupe PLR a parcouru le dossier complet de ce budget. Les questions ont trouvé réponses et explications.

Les grandes inconnues influentes sont les rentrées fiscales, mais certaines charges sont aussi amputées en conséquence de la suppression d'activités en charge de la Commune.

Il faut promouvoir la participation aux divers lotos et jeux d'argent en souhaitant qu'un heureux gagnant soit corbonetch.

Le groupe PLR a débattu longtemps et avec animation sur la situation en général des finances de Cornaux. En effet si le travail ardu de la tenue comptable est reconnu apprécié et remercié, il manque une vision avec plan d'actions à court et moyen terme afin d'améliorer la situation financière de notre Commune en référence aux indicateurs financiers harmonisés MCH2 qui résumement clairement la situation qui ne peut pas rester en cet état à l'avenir.

Le Conseil communal et la Commission financière doivent être remerciés pour leur travail de jonglage et de soumission aux règles étatiques toujours plus strictes et dictatoriales.

Le groupe PLR accepte le budget 2021 comme présenté.

Je vous remercie de votre attention.

M. C. Baudet (à titre personnel) : Je désire prendre position en nom propre concernant la proposition du budget 2021.

Le groupe PLR était de son côté fortement partagé lors de nos discussions en séance de préparation... Certains peuvent comprendre l'évaluation financière négative proposée dans le budget surtout en cette période d'incertitude économique relative à la COVID-19. Certains mettent en lumière la qualité de la prudence du CC. D'autres estiment qu'un tel budget ne doit pas être présenté... Enfin, certains au sein du PLR m'ont trouvé un peu dur...

Alors revenons sur quelques éléments factuels :

- En nom propre, je relève la qualité du travail réalisé par l'administration communale ainsi que par le conseiller communal en charge des finances. Je comprends les difficultés auxquelles ils font face !
- Je relève par contre aussi les nombreuses coquilles (sur des années, sur des montants...) dans la première partie du rapport du CC – ces dernières ont d'ailleurs été rapportées au CC en charge des finances.
- Toujours en nom propre, j'apprécie la prudence du CC quant aux prévisions relatives aux recettes. Toutefois, je tolère nettement moins la proposition de perte financière cumulée de 1'046'900.- CHF entre 2021 et 2024 ! Plus grave, je n'ai pas lu de propositions pour remédier à cet état de fait... J'entends plutôt, « on ne sait pas, il y a la COVID... le canton nous impose ceci et cela..., nous devons certainement investir ici et là ». Au niveau des projets, on nous parle du Marais-aux-Chevaux, on nous parle du Clos... Veuillez indiquer au CG et à la population de notre village quelles sont les prévisions financières relatives à ces projets. Comment est-ce qu'ils vont bénéficier à nos finances ? qui sont par ailleurs dans un état dramatique ! Il me semble nécessaire, avant d'arriver à un régime d'austérité, d'exposer un plan financier pour chaque projet – au-delà du prix de vente au m2 ! Quelles sont les prévisions des futurs impôts résultant de nos projets ? Je sais qu'il ne s'agit pas d'une tâche facile.

En entreprise, lorsque l'on ne sait pas... on ne se cache pas... on demande ! On se fait aider ! Demandons, demandons de l'aide avant que le canton nous impose des mesures... Concrètement, il faut proposer un plan financier par projet avec les bénéfices relatifs aux ventes des terrains, avec les impôts estimés, mais aussi les dépenses induites et les coûts cachés (par exemple en lien avec les services sociaux, notre école, etc.). Ce plan pourra servir de feuille de route pour la conduite de notre commune et pour l'orientation des nouveaux projets. Car à ce stade, rien ne nous indique que nos projets de développement nous rapportent plus que ce qu'ils nous coûtent ! Imaginez les difficultés financières si cela est effectivement le cas ! Actuellement, je ressens un découragement, une constatation d'état de fait, une contemplation « à la Rousseau » de la dérive d'un navire ! 1 Mio de déficit prévu pour les 4 prochaines années ! Je sais que l'on va nous annoncer de « Bonnes nouvelles », mais il faut préciser leurs impacts financiers et économiques. J'espère de tout cœur que nos comptes seront in fine moins pessimistes que prévu... mais j'espère aussi qu'à ce moment-là, nous prendrons acte que nos méthodes d'estimation sont à revoir et que nos projets de développement sont à préciser.

Je vous remercie de votre attention.

Arrivée de M. Bernard Krebs, la majorité passe à 8.

→ Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le président procède à la lecture du budget :

M. J.-L. Décrevel (PLR) : chiffres erronés, page 3 en bas, le résultat bénéficiaire de 2019 se montait à CHF 143'156.00 et non pas 189'953.01 comme indiqué. Ensuite à la page 5, le tableau qui nous est présenté, la ligne horizontale reprenant le poste de la Santé ne contient pas les bons chiffres. Ceux-ci sont à retrouver plus loin dans les rapports.

Mme S. Staub (PS) : *Concernant la remarque au point 62900 p. 21 du budget au sujet des cartes journalières CFF, je comprends tout à fait la raison de supprimer ces cartes pour l'année 2021, vu la situation sanitaire qui n'encourage pas les voyages. Par contre, car il ne faut pas tomber dans le marasme, les choses vont changer. Je pense qu'en 2022, la situation sera certainement différente, plus conviviale et dynamique.*

Afin d'encourager la mobilité douce, il serait important de donner aux citoyens de notre village le goût de se déplacer en train. Actuellement, ce moyen de transport est très onéreux. Chacun ne peut pas se payer le train. Donner à notre communauté la possibilité de le faire est un cadeau bienvenu par les temps qui courent. Bien sûr, la démarche d'acheter et de revendre des cartes journalières à des prix modérés ne fait pas gagner de l'argent à la commune, quoi que parfois, il peut même y avoir un petit bénéfice, mais le but n'est pas là. C'est un service à notre population. Ma proposition est donc la suivante, pourquoi ne pas remplacer au point 31010.10 le « Dès 2021 », par « Pour 2021 ». Ceci serait un bon moyen de donner du courage à tous nos concitoyens, avec la reprise de la vraie vie et cela nous donnerait du temps pour étudier plus précisément le problème en temps réel et en ayant un certain recul. Pour terminer et finir mon intervention, j'ajouterai une maxime de Christian Blanc, haut fonctionnaire, chef d'entreprise et homme politique français qui dit : « La vie m'a appris une chose : quand il y a urgence, il faut parfois savoir ne pas se presser. »

Merci de votre attention et de votre décision (finalement, il s'agit juste de changer un mot...).

M. J.-M. Cantin (CC) : Il faut savoir que les cartes journalières CFF sont négociées avec l'Association des communes neuchâteloises et les CFF. Or, il est parvenu à notre connaissance que le principe de ces cartes journalières allait s'arrêter en 2022. Les cartes sont achetées pour une année soit de début mars à fin février. Les CFF n'entendent plus fournir les communes sur le principe actuel. Ils vont mettre en place un autre système dont nous ne connaissons pas encore les détails.

De plus, il faut savoir qu'il y en a deux par jour à disposition et elles sont valables pour le jour indiqué et si elles ne sont pas vendues, elles sont perdues. Pour information, au mois d'octobre la commune était déjà à env. CHF 17'000.00 de perte. Jusqu'en 2017, nous avons quelques centaines de francs de bénéfice, depuis lors nous sommes continuellement en perte. L'exécutif a anticipé « la fin de vie » des cartes journalières et attend avec impatience les décisions des CFF.

Merci de votre attention.

Mme S. Staub (PS) : Je remercie M. Cantin pour ces informations. Je me suis également renseignée auprès d'autres communes qui confirment également ces modifications au niveau des cartes journalières. Je trouve qu'il serait important de laisser ce poste au budget pour pouvoir en reparler lorsque l'on aura plus de recul et analyser les choses. Dans d'autres communes, il semble qu'il y ait tout de même un certain bénéfice, je pense qu'il est tout à fait possible de rentabiliser ces cartes, peut-être la manière de faire, à réfléchir et c'est pourquoi je propose de prendre du recul et qu'éventuellement une commission se propose d'analyser la situation.

Merci de votre attention.

M. J.-M. Cantin (CC) : Je ne souhaite pas faire du formalisme politique, je souhaite simplement rappeler au législatif que lors de la décision du vote du budget, vous pouvez apporter des modifications par des amendements au budget. Si le législatif désire mettre CHF 28'000.00 au budget pour l'achat de cartes journalières et mettre CHF 28'000.00 en vente, cela ne changera rien aux chiffres du déficit, mais c'est à vous de décider par un amendement.

M. C. Baudet (CF) : Pour répondre aux interrogations de Mme Staub, la Commission financière a été consultée pour ce point-là. Ladite Commission a relevé ce point et en fait, après une analyse poussée, a remarqué que depuis le lancement des billets dégriffés par les CFF, les cartes journalières se vendent nettement moins. Par contre, il est vrai qu'il n'y a pas lieu de faire du bénéfice sur ce genre de service. Une deuxième question s'est posée. Qui achète et quand ? Ce n'est pas en majorité les habitants de Cornaux, au vu des chiffres donnés par M. Cantin, on remarque que ce sont des gens de l'extérieur qui viennent acheter ces cartes. Globalement, on constate que l'achat de ces cartes touche extrêmement peu de personnes de Cornaux. Au vu des changements numériques, de l'incertitude, de la demande des CFF pour le changement de cartes et du nombre de personnes touchées, la CF n'a pas rogné sur ce point.

Mme S. Staub (PS) : J'interviens juste une fois encore. En fait, il y a deux cartes journalières, lorsque l'on consulte le site de la Commune, il arrive parfois qu'il n'y a plus de cartes de disponibles, donc on se rend sur le site d'une autre commune. Tout le monde le fait ! Je trouverais dommage d'enlever ce poste et de ne plus en parler, c'est quand même un service à la population, ne devons-nous pas étudier une autre manière de faire ?

Mme I. Weber (CC) : Si j'ai bien compris les remarques de Mme Staub, l'idée n'est pas de modifier le budget mais de réfléchir à la possibilité de remettre ces cartes dans une année. Le budget peut donc être accepté tel quel, par contre ce que l'on peut faire c'est de reprendre cette discussion au moment de l'élaboration du budget 2022.

Mme S. Staub (PS) : Ou simplement de changer dans les commentaires le **dès** par **pour**.

Mme I. Weber (CC) : Le texte n'a aucune valeur, ce sont simplement des explications. La seule chose dans le budget qui compte ce sont les chiffres.

M. J.-L. Décrevel (PLR) : Pour le poste « 40210.00 impôt foncier » on constate une augmentation de recettes de 125'000.- pour cette année déjà, et les suivantes.

En fait, ce montant provient de la perception d'un nouvel impôt auprès des personnes qui sont propriétaires de biens immobiliers de rendement. (Appartements, terrains loués, ou locaux commerciaux...). Avant 2020 uniquement les personnes morales étaient soumises à cet impôt.

Vous avez, chers membres du conseil général, validé cette extension sans forcément y avoir été sensibilisé, ceci en acceptant l'arrêté traitant de l'impôt direct communal lors du CG du 5 novembre 2018, arrêté que nous avons été 2 membres à refuser.

A ce jour, et au vu de la précarité de notre situation financière, ces rentrées supplémentaires représentant 3 points d'impôts communaux, peuvent être considérées comme salutaires.

Il faut cependant être conscient que les propriétaires impactés peuvent envisager une adaptation des loyers auprès de leurs locataires afin de compenser cette charge supplémentaire.

D'autre part il est important pour les propriétaires qui sont assujettis de vérifier scrupuleusement l'exactitude des montants imposés. Selon les retours il est constaté que près de 15% des perceptions envoyées sont erronées !

En effet le service des contributions, qui prélève l'impôt foncier, n'a pas les mêmes synchronisations de données que le registre foncier, qui lui gère le cadastre.

Soyez vigilants !

Merci de votre attention.

La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

→ Celui-ci est accepté à la majorité (Oui = 12 / NON = 0 / Absentions = 2)

9. Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 40'000.00 concernant le remplacement d'une conduite d'eau potable alimentant la Z.I. A Bugeon, rapport à l'appui

Le président ouvre la discussion :

M. C. Baudet (CF) : Nous saluons la réactivité du Conseil communal dans une situation d'urgence. Réactivité d'autant plus adéquate que la CF a tout de suite été informée quant au remplacement en cours de cette conduite d'eau. Ainsi c'est fait, c'est bien. Espérons toutefois, que le crédit demandé soit plus au moins respecté...Merci de votre attention.

M. P. Staub (PS) : Afin de constater les travaux entrepris, concernant le remplacement d'une conduite d'eau potable dans la Z. I. A Bugeon, je me suis rendu sur place. En arrivant à l'endroit indiqué, j'ai constaté que cet endroit ne devait pas être simple pour localiser une fuite. Heureusement qu'une technique de détection a pu être utilisée.

Il va sans dire que l'eau est un élément très précieux, et que lorsqu'une fuite si importante que celle mentionnée dans le rapport se produit il faut agir au plus vite. La question quant à la remise en état des conduites ne se pose donc même pas.

Il ne nous reste donc plus qu'à remercier les intervenants pour leur travail rapide afin d'éviter une perte d'eau potable considérable.

Suite à notre réunion de préparation de ce conseil général, et après discussion concernant cette demande de crédit, il s'avère que cet investissement est d'une grande importance et incontournable. Le groupe socialiste de Cornaux accepte à l'unanimité le crédit d'arrêté proposé.

Merci de votre attention.

M. W. Walter (PLR) : Le groupe PLR a pris connaissance du rapport du Conseil communal relatif à la demande de crédit de CHF 40'000.00 pour le remplacement d'une conduite d'eau potable. Un dégât de cette importance démontre, une fois de plus, la nécessité d'une clause d'urgence, qui permet une intervention immédiate des entreprises. Cette demande de crédit est donc logique et nous vous prions de l'accepter.

- **Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité**
La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.
- **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

10. Lettres et pétitions

Le président procède à la lecture de deux courriers reçus par respectivement :

- la SDC par sa présidente Mme Myriam Divernois.
- Douce Nuit Noire par ses membres

Voir copies des courriers ci-dessous.



Au Conseil Communal

Clos-Saint-Pierre 1
2087 Cornaux

Cornaux, le 27 novembre 2020

LA MORT ANNONCEE DE LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT !!!

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous fais part de mon indignation quant à la mort de la Société de Développement, dont je viens d'apprendre l'enterrement prochain, par la création d'une commission « Sport – Loisirs – Culture » proposé par le Conseil Communal.

En effet, la Société de Développement est toujours vivante, juste en sommeil ou quarantaine forcée !

Il est vrai que le comité a démissionné en bloc avec effet à l'assemblée générale, mais celle-ci n'a pas encore eu lieu suite à la situation sanitaire de cette année 2020. Elle est prévue dès que la possibilité de se réunir en nombre sera à nouveau possible.

D'ici là, la recherche d'un nouveau comité reprenant les rênes est toujours d'actualité et est entrain de porter ses fruits !

De plus, je vous informe que des manifestations étaient prévues cette année et qu'elles auraient eu lieu normalement si la COVID n'était pas passé par là. (Fête de Printemps anciennement Bonhomme Hiver, Troc, Théâtre, St-Nicolas et Fête du Soleil) !

Je trouve franchement déplorable que lors du prochain conseil général, il soit mit en votation une commission « sport-culture-loisirs », avec sept membres rémunérés à son actif, reprenant dans l'ensemble les manifestations organisées entièrement par la Société de Développement ou gérées sous mandat communal, alors qu'aucun contact n'a été pris pour connaître la situation actuelle.

Lors de l'assemblée générale 2019 de la SdC, Madame Isabelle Weber, avait parlé de l'éventualité de créer une telle commission en argumentant. Toutefois, les membres présents s'étaient exprimés en défaveur d'une telle commission en relevant les points suivants :

- Doublon de la Société de Développement
- Commission gérée par des membres payés pour y siéger, alors que chaque société villageoise fonctionne bénévolement
- Aides aux futures manifestations, bénévoles ou rémunérées ? et qui ? En sachant déjà la peine que chaque société a à trouver des aides
- Si en parallèle à la Société de Développement, pour de nouvelles manifestations ?
- Quel financement pour une telle commission ?

Le point positif relevé par la Société de Développement et ses membres, était pour les manifestations sous mandat communal, car cela retirerait une épingle du pied. Ces manifestations demandant un investissement en temps, mais ne rapportant rien à l'organisatrice !

Pour rappel, la Société de Développement appartient à ses membres cotisants, dont les sociétés locales du village. Celles-ci sont encore à même de gérer et décider de l'avenir d'une entité qui a fêté ses 50ans en 2020 !

Alors n'enterrez pas un acteur villageois par des décisions précipitées et dommageables !

En vous remerciant de l'intérêt porté à ces lignes, je vous présente, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations

Société de Développement
Cornaux



Myriam Divernois
Présidente

Copie :
Au Président du Conseil Général
Au Président du du PLR – Cédric Baudet
Au Président du PS – Yves Rollier

DOUCE Nuit NOIRE

Action citoyenne

Cher Monsieur le président du Conseil Général,

Cornaux, le 14 novembre 2020

Suite à notre séance d'information du 21 octobre 2020 à la salle Tatou et à la requête de M.Makaci, nous vous remettons cette lettre afin de vous inviter à mettre en place la réduction et l'extinction de l'éclairage public selon les demandes que nous vous proposons ci-dessous.

La pollution lumineuse a des impacts importants sur la faune, la flore et l'être humain. Ceci nous a convaincu que ce projet a lieu d'être et qu'il s'inscrit dans le processus écologique responsable vers lequel notre village doit à notre sens se tourner.

De plus, nous vous rappelons que 80% à 90% de la population que nous avons interrogée à ce sujet à Cornaux est plutôt favorable ou favorable à l'extinction, ce qui rejoint les sondages des autres villes et villages qui ont déjà adopté de telles mesures.

Nos demandes :

- Installer des LEDs sur tous les points lumineux, condition première pour mettre en place une diminution de l'intensité lumineuse.
- ~17h à 0h30 : diminuer l'intensité lumineuse à 20% (~10 Lux mesurés sous le point lumineux).
- 0h30 à 5h00 : extinction totale de l'éclairage public (entre le dernier et le premier train).
- 5h00 à ~8h00 : diminuer l'intensité lumineuse à 20% (~10 Lux mesurés sous le point lumineux).
- Choisir des LEDs customisés dont le spectre est aux alentours des 3000K°.
- Préférer des lampadaires d'une hauteur de 4 à 6m.

En ce qui concerne les passages piétons, notre position est la suivante :

- Selon les statistiques de la police neuchâteloise sur les 4 dernières années, nous avons calculé qu'il surviendrait à Cornaux un accident grave ou mortel sur un passage piéton (jusque-là, éclairé) entre 0h et 5h du matin tous les 329 ans.
- Nous pensons que la probabilité d'accident est environ identique sur un passage piéton allumé ou non.
- Etant donné ces considérations, nous suggérons, à l'instar de Valangin et du Cerneux-Péquignot, d'éteindre aussi les passages piétons, et ce malgré l'injonction autoritaire du Conseil d'Etat à les garder allumés.

Dans l'attente de la mise en place de ce projet, nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agréer nos salutations les plus éclairées.

Les membres de « Douce Nuit Noire » :

Sandra Bon ; Fabienne Kummer ; Anne Thierrin ; Sacha Cattin ; Nicolas Clottu ; Gian-Carlo Invernizzi

11. Motions et proposition

11.1 Rapport du Conseil communal relatif à la motion en cours, à savoir :

- a. Motion No 48 du 30 décembre 2013 de Mme Claudine von Bergen pour la préservation du bâtiment de la vieille Forge

Le président ouvre la discussion :

Mme S. Staub (PS) : En accord avec la proposition du Conseil communal, le groupe du parti socialiste a décidé de conserver la motion numéro 48 ouverte. Notre beau village a un patrimoine historique magnifique. Il vaut la peine de le maintenir et d'en prendre soin.

Le président : Les personnes qui acceptent de garder cette motion ouverte sont priées de leur faire par un levé de main.

→ Cette dernière est maintenue ouverte à la majorité (1 contre)

12. Communications du Conseil communal

Mme C. Salzmann Silva (CC) :

Le Clos : *Toujours en attente, depuis 2 ans, de l'arrêté du Conseil d'Etat qui doit fixer le nombre d'appartements avec encadrement pour les Communes neuchâteloises.*

Mais la bonne nouvelle c'est que la Commission ad hoc Le Clos et la Commission financière ont préavisé chacune dans son domaine de compétences le partenariat privé public d'un projet qui leur avait été présenté en grande ligne en septembre 2019.

Après une modification d'affectation des parcelles et un plan de quartier qui seront soumis à votre Autorité, le projet prévu verra se développer par étapes, les appartements avec encadrement, une crèche selon validation cantonale, et diverses constructions dans le but d'avoir une mixité sociale et intergénérationnelle.

PAL : *Nous avons un peu de retard sur le calendrier fixé avec le bureau d'aménagement à la suite de la COVID et aux adaptations selon directives cantonales.*

La Commission ad hoc PAL, le technicien communal et le Conseil communal viennent de corriger et d'adapter le projet Pré PAL qui sera certainement transmis au Service de l'aménagement début de l'année 2021 pour validation.

Le Conseil communal tient à souligner que ce document contient des intentions ou des visions et que seule la révision du PAL permettra de mettre en place des changements ou adaptations concrets.

M. J.-M. Cantin (CC) : Trois informations à vous donner :

1) Le Conseil communal vous informe que l'arbre qui se trouvait dans cour du collège a été abattu (dangerosité au vu de sa forme) et remplacé par un hêtre de Perse.

2) Vous avez voté un crédit de CHF 35'000.00 pour changer l'éclairage de la salle omnisports, les travaux ont été exécutés à satisfaction et cela pour un montant de CHF 30'995.65.

3) Le Conseil communal a été interpellé lors du Conseil général du 29 juin 2020 concernant la sécurité de la Poudrière de Cressier (entrepôt de l'armée). Nous avons eu contact avec un spécialiste de la base de logistique de l'armée à Grolley qui nous a donné l'information suivante : cette poudrière est contrôlée régulièrement, pour le reste c'est confidentiel. La Commune de Cressier contrôle, une fois par semaine, de manière visuelle cet endroit.

M. M. Clottu (CC) :

PGEE (Plan général d'évacuation des eaux)

Tilleul à l'intersection en face de la Maison de commune

Avant d'entreprendre la modification de ce lieu, nous avons sollicité l'avis de notre garde-forestier M. Pigeon. Suite à une vision locale, ce dernier nous a répondu : qu'il s'agit d'une essence robuste et que nous pouvions le laisser sans problème. Nous devons bien l'arroser au début 2021.

Dernièrement nous avons organisé, avec le responsable du SCPH et l'inspecteur de la sécurité, une vision locale de certains secteurs du village, en rapport avec les travaux liés au PGEE. Il s'agit :

Du projet de trottoirs traversants à hauteur de la rue des Longins et du Vignoble

- *D'une part les automobilistes provenant des Longins ou du Vignoble n'ont pas une bonne visibilité. De ce fait, les trottoirs traversants ne sont pas aussi sûrs que nous pourrions le croire.*
- *D'autre part, les automobilistes descendant la rue des Fontaines n'auraient plus à respecter la priorité de droite. Ils circuleront à une vitesse certainement inadaptée.*

Le SCPH maintient sa position de refus concernant ces trottoirs traversants. Mais comme la compétence finale appartient à la Commune, celui-ci signale que la Commune, en cas de litige, pourrait être rendue responsable et le SCPH ne pourrait que confirmer sa position négative.

Aussi, le CC a pris la décision de ne pas prendre de risque et de renoncer aux trottoirs traversants.

Carrefour RC5 – Rue du Bourg près de l'Hôtel du Soleil

Le SCPH, dans sa décision d'octroi du permis de construire, avait interdit aux véhicules provenant du Bourg, en face du Temple, de tourner à gauche, en direction de St-Blaise.

A l'occasion de cette vision locale, le SCPH est revenu sur sa décision en acceptant cet accès pour les véhicules légers mais il maintient cette interdiction pour les camions.

Totem 30 km/h près du Temple

Là, l'inspecteur de la sécurité routière a précisé que le 30 Km/h dans les entrées de village doivent être signalées avec un obstacle physique. De ce fait, le totem installé sur le trottoir a dû retrouver son emplacement initial.

Cimetière

Crédits de la place du cimetière et de la réfection du mur

Les deux demandes de crédits ont été respectées, le détail figurera dans les comptes.

13. Interpellations et questions

M. A. Messerli (à titre personnel) : *Les informations obtenues par l'intermédiaire du message de M. Veuve Directeur de Juracime nous apportent des réponses partielles à ma demande.*

Toutefois, ce que je retiens, c'est l'opportunité offerte de répondre positivement à l'invitation annuelle qui est proposée à la Commission de l'environnement ainsi qu'au Conseil communal. Je souhaite que le Conseil communal soit favorable à cette option et organise annuellement cette rencontre qui permettra d'échanger sur la problématique de la qualité des émissions de Juracime.

Merci de votre attention.

Mme C. Salzmänn Silva (CC) : *Le Conseil communal prend note et lors de la prochaine législature mettra sur pied une séance-rencontre avec la Commission de l'environnement, Juracime SA et le CC bien sûr.*

Mme M. Perrenoud (PS) : Lors que je sors du kiosque et je me rends à l'église, je dois dire que je m'interpelle sur le fait de tourner à gauche lorsque l'on sort de la rue du Bourg et le fait d'éteindre les feux au passage pour piétons. Je trouve que Cornaux n'est pas une ville comme New-York et l'éclairage ne doit pas gêner beaucoup. J'ai constaté que certains automobilistes ne font pas forcément attention. Avant de décider quelque chose, il faut y réfléchir. Au niveau écologie, je suis la première à être d'accord mais là, il faut laisser la lumière.

M. M. Clottu (CC) : Pour répondre à Mme Perrenoud, nous avons supprimé les feux pour la circulation, ceci est lié aux deux passages de sécurité. Concernant l'éclairage, cela a été étudié et l'entreprise Eli10 SA s'est occupée de l'éclairage public. Cette dernière a déplacé un candélabre pour inonder les deux passages piétons, donc au niveau de la législation ou normes en la matière, nous sommes en accord.

14. **Divers**

M. W. Schärer (délégué à Le CAP) : *En tant que membre du Comité de gestion du CAP, je vous rapporte un point de situation après cette année 2020 particulière et en référence au rapport détaillé édité par l'animateur Sébastien Fornerod.*

Alors que les 3 premiers mois de l'année avaient commencé avec une fréquentation importante de 50 à 60 jeunes par accueil avec des activités variées en accord et propositions des participants, dès le mois de mars la situation a été repensée et adaptée avec la fermeture des écoles et le confinement.

Grâce au dynamisme des animateurs, les moyens de communications modernes ont été mis à disposition afin de garder le contact en ligne et en plus de développer des activités via les réseaux sociaux.

Dès le mois de juin, les activités ont repris en extérieur des locaux et dans les villages en respectant les contraintes sanitaires avec en juillet un renforcement des activités soutenues financièrement par les autorités cantonales permettant d'engager des moniteurs supplémentaires en renfort.

Depuis la rentrée scolaire une stagiaire a été engagée en renfort jusqu'en février 2021.

La situation en cette fin d'année est à nouveau perturbée mais les animateurs ont à nouveau réagi en assurant d'être toujours à l'écoute des jeunes et de leurs besoins même individuels si besoin.

Les actions principales restent le contact par la présence dans l'espace public, au C2T, en ligne via les réseaux sociaux.

Une péjoration de la santé mentale est actuellement détectable et il se pourrait que des mesures sanitaires allégées particulières pourraient être autorisées pour les centres d'animation socioculturels.

Il faut à nouveau relever ici le travail fourni par l'équipe d'animation du CAP dans le soutien des jeunes.

Un grand merci aux Communes du Landeron, de Lignièrès, de Cressier et de Cornaux pour leur soutien financier sans lequel tout ceci ne serait pas réalisable.

Je vous remercie de votre attention.

M. C. Baudet (PLR) : Le groupe PLR tient à remercier l'ensemble des conseillers communaux et des conseillers généraux PS ainsi que le président du PS pour leur bonne collaboration durant la législature qui se termine. En tant que président du PLR, je tiens à remercier, bien entendu, les conseillers généraux PLR démissionnaires, sachez que vous nous manquez mais que nous garderons au moins vos amitiés et me réjouis, personnellement, de continuer à œuvrer pour le bien-être de notre commune avec les autres conseillers généraux actuels et futurs ainsi que les conseillers communaux.

Mme M. Perrenoud (A titre personnel) : Je remercie La Paroisse et la Commune pour l'attention offerte aux aînés en cette période difficile, cela m'a fait chaud au cœur.

Mme I. Weber (CC) : Le Conseil communal tient à remercier l'ensemble des conseillers généraux qui nous ont soutenus au cours de ces quatre dernières années. C'était un plaisir de travailler avec vous. Pour marquer la fin de cette législature, nous aurions dû prendre un repas en commun, malheureusement nous ne pouvons pas le faire dû à la Covid19. Les conseillers généraux qui finissent leur mandat ainsi que les autres nouveaux conseillers généraux sont invités, lorsque vous quitterez la salle, à récupérer une petite « attention ». Cette attention est censée compenser, tant que faire se peut, le repas que nous ne pourrons pas partager cette année.
Merci beaucoup.

Mme I. Weber (CC) : Toujours au nom du Conseil communal, je tiens à féliciter et remercier M. Yves Rollier pour sa brillante présidence...présidence qui a duré 18 mois, merci pour l'effort. Et à ce titre, je te remets une petite « attention ».

Applaudissement de l'assemblée.

Le président : Je remercie le Conseil communal pour cette attention, je remercie également tous les conseillers généraux, la presse, le public et me réjouis de reprendre la nouvelle législature et de céder enfin ma place.

Applaudissements de l'assemblée.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 20h35.

Cornaux, le 14 décembre 2020
Administratrice-adjointe
Rédactrice du procès-verbal,

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président,

La secrétaire,

Yves Rollier

Suzanne Staub